

**École Municipale des Sports ~ Natation**  
**Fiche d'inscription et d'autorisation parentale**

NOM, Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Fille

Garçon

Groupe scolaire : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Je soussigné-e : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. pendant les horaires de l'activité citée : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et autorise mon enfant participer à l'activité natation se déroulant le **mercredi après-midi de 14h00 à 14h45 ou de 14h45 à 15h30** (suivant groupe):

CP/CE1/CE2      du 21/09/22 au 14/12/22

CE2/CM1/CM2    du 04/01/23 au 22/03/23

Tous              du 29/03/23 au 29/06/23

Je m'engage à ce que sa fréquentation soit régulière et à respecter les horaires définis pour le groupe.

J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité      ***oui - non***

J'accepte que mon enfant soit photographié pour d'éventuels articles de presse dans le cadre des activités de l'EMS :      ***oui - non***

**Pour nos statistiques :**

- mon enfant pratique une activité en club : ***oui - non***

- si oui, laquelle :

Fait à Fontaine, le

**Signature**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS - NATATION

*Également disponible sur le site de la Ville : <https://ville-fontaine.fr>*

### Cours de 14h00

- Ouverture des portes d'entrée à 13h50
- Début du cours à 14h
- La grille d'accès aux bassins est fermée à 14h05
- Les enfants retardataires ne sont pas acceptés après 14h05
- Fin du cours à 14h50

### Cours de 14h50

- Ouverture des portes d'entrée à 14h40
- Début du cours à 14h50
- La grille d'accès aux bassins est fermée à 14h55
- Les enfants retardataires ne sont pas acceptés après 14h55
- Fin du cours à 15h40

Les vestiaires collectifs garçons et filles sont mis à disposition des enfants. Les parents, s'ils sont du sexe opposé à leurs enfants, ne peuvent avoir accès aux vestiaires collectifs.

Les cabines individuelles peuvent être utilisées à condition de n'y laisser aucun vêtement, sac, chaussures... Un panier est mis à disposition dans chaque cabine. Une fois rempli, le panier devra être entreposé dans un vestiaire collectif et ramené sur le comptoir des paniers dès la fin de son utilisation.

Le bonnet de bain est obligatoire pour des raisons d'hygiène.

Lu et approuvé, le  
**Signature**